

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-septième réunion du Groupe régional Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) et dixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation – Région Afrique-océan Indien (RASG-AFI/10), Séances conjointes

4 et 8 novembre 2024

- Point 2 : Examen des suites données par l'ANC et le Conseil au rapport des réunions APIRG/26 et RASG-AFI/9 et suivi des Conclusions et Décisions des séances conjointes APIRG/26 et RASG-AFI/9, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et des décisions de la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI
- 2.2 Suivi des Conclusions et des Décisions des séances conjointes APIRG/26 et RASG-AFI/9, ainsi que les Conclusions et des Décisions de la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

La présente note de travail fait le point sur la mise en œuvre des Conclusions et des Décisions des séances conjointes APIRG/26 et RASG-AFI/9, et des Conclusions et des Décisions de la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3.

Objectifs	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité, et
stratégique	Capacité et Efficacité de la navigation aérienne, de l'OACI.

1. INTRODUCTION

- 1.1 La réunion se rappellera que la vingt-sixième réunion du Groupe régional Afrique océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/26) et la neuvième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation Région Afrique-océan Indien (RASG-AFI/9) se sont tenues du 6 au 10 novembre 2023 à Cotonou (Bénin). Deux séances conjointes organisées le 6 et le 10 novembre 2023 ont adopté trois Conclusions et deux Décisions.
- 1.2 La réunion extraordinaire du Groupe régional Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG) et du Groupe régional de sécurité de l'aviation Région Afrique océan Indien (RASG-AFI) s'est tenue le 19 juin 2024 à Libreville (Gabon). Cette réunion a adopté deux Décisions.
- 1.3 La présente note de travail fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et des Décisions des séances conjointes.

2. ANALYSE

2.1 Le stade atteint dans l'exécution des Conclusions et des Décisions des séances conjointes de l'APIRG et du RASG-AFI est présenté dans l'Appendice à la présente note de travail.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et des Décisions des séances conjointes des réunions APIRG/26 et RASG-AFI/9, ainsi que des Conclusions et des Décisions de la réunion extraordinaire de l'APIRG et du RASG-AFI;
- b) examiner les questions en suspens et fournir des orientations supplémentaires, le cas échéant.